Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260422-2026_04_066-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 21 avril 2026

Délibération n°2026-04-066

Date de convocation : 15 avril 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 41	Votants : 44

Désignation d'un représentant à l'agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Morlaix (HEOL)

L'an deux mille vingt-six, le 21 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents	M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme SAINT-BLANCARD Céline, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme BOURMAUD Nadège, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. POLARD Matthieu, Mme L'ERROL Marion, Mme LEGAL Juliette, M. PINSON CHAGNIOT Estéban, conseillers communautaires M. OGER Thibaut, suppléant de M. MOAL Pierre-Yves, conseiller communautaire
Ont donné procuration	Mme TORRES Sonia à M. BILLON Henri M. GAUNEZ Romain à Mme GUILLERM Elisabeth M. ROPERT Benjamin à Mme AUFFRET Eliane
Absent(s)	M. PHELIPPOT Samuel

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme PERON Morgane

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260422-2026_04_066-DE

L'association HEOL, agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Morlaix, a pour but de favoriser et d'entreprendre des opérations sur l'ensemble du territoire du Pays de Morlaix visant à l'utilisation rationnelle de l'énergie, au développement des filières économiques basées sur l'exploitation des ressources énergétiques locales renouvelables, et à la protection de l'environnement.

L'association se compose de membres adhérents, de membres de droit, de membres associés et de membres d'honneur.

Les communautés de communes/d'agglomération du Pays de Morlaix sont membres de droit.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant CCPL au sein de cette instance, conformément aux statuts de HEOL.

M. Samuel Phelippot, membre à désigner, est invité à quitter la séance et ne prend pas part au vote ;

Le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil communautaire,

Ayant entendu son rapporteur, M. Henri Billon, Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.**

- **Procède à la désignation d'un représentant au sein de HEOL :**
  - **M. PHELIPPOT Samuel**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 22 avril 2026.

La Secrétaire de séance,
Morgane PERON.

Le Président,
Henri BILLON.



